



# Les ÉCREVISSSES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



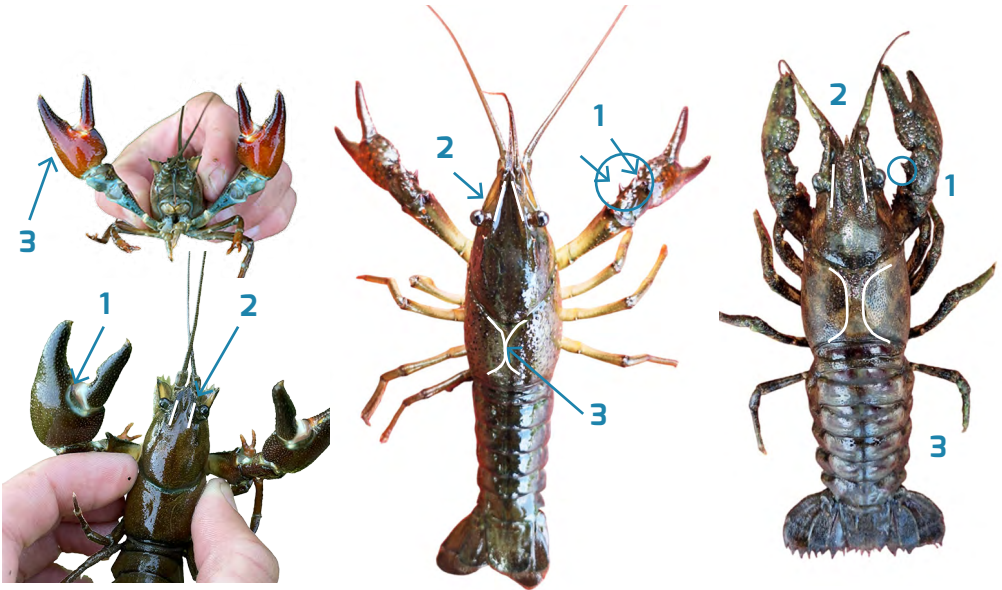
## DANGER POUR LES ÉTANGS !



Apprenez à reconnaître ces espèces problématiques et informez-vous  
des risques associés à leur présence dans votre plan d'eau

**Les espèces exotiques envahissantes (EEE)** sont des organismes introduits par l'être humain volontairement ou involontairement sur un territoire, hors de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces sont une des grandes causes de perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Leur introduction dans les écosystèmes perturbe significativement leur fonctionnement et les espèces autochtones présentes, telles que l'écrevisse à pattes blanches.

## Les trois espèces les plus courantes en Normandie :



### Écrevisse de Californie, du Pacifique ou signal

*Pacifastacus leniusculus*

- Tache blanche ou bleutée à la commissure des pinces (1)
- Rostre aux bords parallèles (2)
- Dessous des pattes rouge vif (3)

### Écrevisse de Louisiane

*Procambarus clarkii*

- Un ou deux ergots internes sur le segment juste avant les pinces (1)
- Rostre à bords convergents (2)
- Sillons branchiocardiaques se rejoignant en un point (3)

### Écrevisse américaine

*Faxonius limosus*

- Un ergot interne sur le le segment juste avant les pinces (1)
- Rostre en forme de gouttière et aux bords parallèles (2)
- Taches rougeâtres sur les segments de l'abdomen (3)

## Risques pour votre étang :

### Dégradation de l'habitat

- Créent des terriers profonds
- Fragilisent les berges
- **Dégradent** la qualité de l'eau
- Accélèrent l'**envasement**

### Transmission de maladies

- Porteuses saines de la peste des écrevisses (**aphanomycose**) qui menace les écrevisses autochtones

### Prédation excessive

- Végétaux
- Mollusques
- Vers
- Petits crustacés
- Juvéniles de poissons
- Larves d'insectes ou d'amphibiens

## Réglementation :

La classification en EEE (Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain) implique notamment, selon l'article L411-5 du code de l'environnement :

### UNE INTERDICTION



- d'introduction,
- de transport vivant,
- de remise à l'eau

de ce type d'espèces dans votre étang !

En cas d'infraction  
Trois ans d'emprisonnement  
150 000 € d'amende

Article L415-3 du code de l'environnement



## Actions recommandées pour limiter la propagation :

- surveiller régulièrement votre étang et signaler la présence d'écrevisses exotiques dès que possible aux organismes ci-dessous,
- nettoyer et désinfecter tous les équipements utilisés lors des pêches, vidanges ou autres travaux sur l'étang grâce à de l'éthanol à 70 % par exemple,
- limiter la propagation des écrevisses vers les cours d'eau et les autres étangs en les capturant et en les tuant ou en installant des barrières physiques autour du plan d'eau lors des vidanges.

## Pour tout signalement ou demande d'information, veuillez contacter :

- le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (Programme régional EEE (PREEE)) <https://preee-normandie.fr/> - [contact@cen-normandie.fr](mailto:contact@cen-normandie.fr)
- la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de votre département (FDPPMA):
  - Calvados : 02 31 44 63 00 - [contact@federation-peche14.fr](mailto:contact@federation-peche14.fr)
  - Manche : 02 33 46 96 50 - [contact@peche-manche.com](mailto:contact@peche-manche.com)
  - Orne : 02 33 26 10 66 - [accueil@peche-orne.fr](mailto:accueil@peche-orne.fr)
  - Eure : 02 32 57 10 73 - [secretariat@peche27.com](mailto:secretariat@peche27.com)
  - Seine-Maritime : 02 35 62 01 55 - [fede76.peche@wanadoo.fr](mailto:fede76.peche@wanadoo.fr)
- Le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de votre département :
  - Calvados : 02 31 61 98 53 / [sd14@ofb.gouv.fr](mailto:sd14@ofb.gouv.fr)
  - Manche : 02 33 07 40 32 / [sd50@ofb.gouv.fr](mailto:sd50@ofb.gouv.fr)
  - Orne : 02 33 67 19 20 / [sd61@ofb.gouv.fr](mailto:sd61@ofb.gouv.fr)
  - Seine-Maritime : 02 35 32 07 10 / [sd76@ofb.gouv.fr](mailto:sd76@ofb.gouv.fr)
  - Eure : 02 32 52 05 08 / [sd27@ofb.gouv.fr](mailto:sd27@ofb.gouv.fr)



Centre Permanent d'Initiatives pour  
l'Environnement Collines normandes

[contact@cpie61.fr](mailto:contact@cpie61.fr)  
02.33.62.34.65



Cellule d'Animation  
Technique pour  
l'Eau et les Rivières  
(CATER) Calvados  
Orne Manche

[contact@cater-com.fr](mailto:contact@cater-com.fr)  
02 33 62 25 10